

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 4 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- |                             |                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann <b>BOBLIN</b>   | - M. Yannick <b>FÉTIVEAU</b>      |
| - M. Stéphane <b>BEAUGÉ</b> | - M. Patrick <b>BERTIN</b>        |
| - Mme Karine <b>PAVIZA</b>  | - M. Bernard <b>COUDRIAU</b>      |
| - M. Loïc <b>PLANET</b>     | - M. Jean-Jacques <b>MIRALLIÉ</b> |
| - M. Frédéric <b>LAUNAY</b> |                                   |

**AVENANT N°1 AU MARCHE N° 202300031 (NOTIFIE LE 11/12/2023)  
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONCEPTION ET REALISATION POUR LE CURAGE DES  
LAGUNES DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DES FONTENELLES AU  
BIGNON**

Par une délibération du Bureau communautaire du 05/12/2023, le marché de travaux concernant la conception et la réalisation pour le curage des lagunes de la STEP des Fontenelles au Bignon a été attribué à l'entreprise

**LA SAUR**, Parc Tertiaire de Laroiseau – 21 rue Anita Conti CS 80190 56005 Vannes, pour le montant estimatif d'offre contrôlé de **102 705€ HT**.

Il convient de faire un avenant n°1 pour le motif suivant : modifications des quantités prévues au BPU

Ces incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de **10 805.08 € HT** sur le montant du marché, et portent celui-ci de **102 705 € HT** à **113 510.08 € HT**.

Cette évolution de montant conduit à une augmentation du marché initial de **+10.50 %**.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

**VU** le projet d'avenant n°1 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations seront inscrits au Budget 2025 ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 044-244400438-20250305-DE036\_B040325-DE



**Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :**

**Article 1 : D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché n°202300031, passé avec l'entreprise LA SAUR Parc Tertiaire de Laroiseau – 21 rue Anita Conti CS 80190 56005 Vannes, pour un montant de **+10 805.08€ HT**, et portant celui-ci de **102 750€ HT** à **113 510.08€ HT**.

**Article 2 : D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE036-B040325

Publié sur le site internet le : **11 /03/ 25**

Fait à La Chevrolière, le 5 mars 2025,

Le Président,

**Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 07/03/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté